



Succesion difficultés

Par Cross

Bonjour,

Je ne sais pas si la rubrique était bien adaptée, cependant je rencontre un soucis avec le notaire qui était rattaché la succession de ma famille. Je vais tenter de faire court.

Mon père est décédé l'an passé, et je me suis retrouvée avec son dossier de succession à gérer ainsi que celui de ma grand-mère côté paternel (décédée il y a environ 15ans). Parce que mon père ne s'en était pas occupé et n'avait rien finalisé du tout, et je n'étais pas au courant.

Je précise également que ma grand-mère a laissé en héritage une maison à partager en tiers. 1/3 pour mon oncle décédé, 1/3 pour mon père décédé et 1/3 pour ses 3 petits enfants.

(mes demi-frères et soeurs sont faible capacité de m'aider, ma demi-soeur tout juste majeure et mon demi-frère parlant mal la langue française).

Ma difficulté dans cette affaire est le notaire qui s'était occupé du dossier de ma grand-mère et du coup de celui de mon père aussi. La communication est difficile. Lors des entretiens que j'ai eu avec lui j'ai dû lui poser parfois 2 à 3 fois la même question pour avoir une réponse, il me parle comme si j'étais dans sa tête, il est difficile de le comprendre, il informe mon frère par exemple du fait que ma tante veut renoncer à ses droits mais pas moi. Je trouve que ça fait beaucoup et surtout je ne me sens pas aidée.

Il y a peu il m'a demandé si j'avais effectué des démarches de renonciation à la succession de mon père, car j'avais compris au début que je pouvais refuser cette dernière mais accepter celle de ma grand-mère. Mais mon frère (via une personne qui lui a fait la traduction) m'a dit comme quoi il ne fallait peut-être pas le faire, car mon père aurait apparemment pas signé certains papiers et je pourrais passer à côté de la succession de ma grand-mère. J'en ai touché un mot par e-mail au notaire, en lui disant que j'étais sur le point de renoncer par un courrier au tribunal mais que j'avais appris cela. Il s'est vexé je présume, et m'a dit qu'il a envoyé un e-mail à mon frère et que ce dernier n'avait qu'à me le transmettre.

Et aujourd'hui, 3 jours après notre dernier échange, il me réclame le paiement de ses honoraires, la facture n'est d'ailleurs pas bien détaillée et est au nom de mon père, et de plus il sait très bien que je ne suis pas en mesure de payer cette somme car je lui avais déjà exposé ma situation financière et que j'aurai aimé le régler à la fin de tout ceci une fois la maison vendue. Il ne m'a également jamais donner d'informations sur la tarification des consultations ou autre.

J'aimerais savoir si je peux changer de notaire, pour quelqu'un de mon choix ? Et si je dois quand même lui payer les honoraires qu'il me réclame ? C'est un dossier difficile surement pour eux, mais encore plus pour moi, ça m'est tombé dessus à mes 24 ans, l'an passé. Mais j'aimerais qu'il soit réglé, et le sentiment que j'ai c'est que le notaire s'en fiche et surtout qu'il n'a pas envie de faire d'efforts surtout qu'il prend sa retraite ce mois-ci.

Je ne sais pas quoi faire pour que ça se règle, sans me faire avoir. Car je suis devenue assez méfiante.

Merci pour vos réponses. S'il y a besoin de précisions je ferai au mieux pour vous les apporter. Et je m'excuse pour ces questions peut-être pas des plus simples.

Par ESP

Bonsoir

Vus la complexité de votre sujet, je vous conseillerais plutôt de voir un avocat spécialisé en droit des successions. Vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle.

Par Cross

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse. En effet tout ceci n'est vraiment pas simple, j'espère trouver une solution sous peu.

Par flashlook

en effet vu la complexité de votre affaire ,ce qui est souvent le cas dans les successions parfois non réglées sur plusieurs générations , mieux vaut remettre celle ci dans les mains d'un juriste spécialiste en droit des successions comme vous le conseille ESP un avocat spécialiste voire vous faire assister d'un autre notaire vous avez raison d'être très méfiante vis a vis du notaire vs dites que celui ci doit prendre la retraite dans un mois ,peu importe il y a un notaire successeur qui aura la charge de la continuité des dossiers